

Acceptabilité des nouvelles infrastructures de transition énergétique : transition subie, transition choisie?

Déclaration du groupe Familles

Les constats de l'avis sont suffisamment étoffés pour dépasser l'idée communément admise « oui il faut développer les énergies renouvelables mais les infrastructures ne doivent pas être installées près de chez moi » connue chez nos amis anglo-saxons sous l'acronyme NIMBY (Not In My Back Yard).

Peut-être aurait-il fallu consacrer un chapitre spécifique à l'éolien Offshore qui va concerner une majorité des infrastructures à venir en matière d'EnR, avec un impact non négligeable sur des secteurs économiques tels que le tourisme ou la pêche. Néanmoins, cette remarque étant faite, force est de constater qu'en détaillant, en expliquant, en disséguant les inquiétudes, les flous, les manques de données, le présent avis permet de tracer un chemin de crête pour parvenir à l'acceptabilité des projets en associant toutes les parties prenantes au premier rang desquelles se trouvent les familles.

Le groupe Familles partage les trois axes d'action et d'attention et souhaite mettre l'accent sur les préconisations qui visent à restaurer la confiance.

En premier lieu, la préconisation 1 nous apparaît centrale. Autrefois stratège énergétique, l'État semble aujourd'hui relégué parfois au rang de spectateur. Il doit donc se concentrer sur son rôle de stratège, à la fois planificateur et régulateur en matière d'énergies renouvelables, au travers d'un programme national d'aménagement du territoire, coordonné à sa tête par le Premier Ministre.

Ensuite, s'agissant de l'incarnation d'une dynamique locale de concertation, la préconisation 13, qui appelle à garantir une représentation équitable de tous les publics, est de nature à renforcer effectivement l'acceptabilité des projets. Il s'agit d'intégrer au projet l'expertise d'usage des habitants le plus en amont possible, ce que ne permet pas aujourd'hui la structuration de l'étude d'impact du projet.

Enfin, le troisième volet d'action, avec un nouveau contrat social territorial autour d'un modèle économique équilibré et équitable, retient l'attention du Groupe Familles. La préconisation 18, qui recherche les voies et moyens pour développer l'économie locale, est particulièrement importante pour les familles vivant dans les territoires où les projets d'EnR seraient développés. Cette préconisation met l'accent sur les retombées positives que les citoyens et les familles vivant sur le territoire concerné sont légitimes à attendre concernant le développement économique local, notamment en matière d'emploi.

Le groupe Familles vous remercie Madame et Monsieur les rapporteurs pour ce travail bien documenté et a voté l'avis.